

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère  
64300**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE**

N° 09/2016

Monsieur le Maire,  
Je soussigné, Madame Elodie LABORDE  
Co-Présidente de l'Association « Les Fauvettes »  
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à l'occasion du vide greniers qui se déroulera le Dimanche 24 Avril  
2016 dans les salles municipales et sur l'allée du stade municipal.

A Biron, le 23 mars 2016

Elodie LABORDE  
(Co-Présidente)

signature

**A R R Ê T É D U M A I R E**

Le Maire de la Commune de Biron,  
Vu la demande ci-dessus,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles  
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**Arrête :**

Madame Elodie LABORDE, représentante de l'association « Les Fauvettes » est autorisée,  
à vendre des boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe (débit temporaire) dans l'enceinte sportive - stade  
municipal de Biron le :

- Dimanche 24 avril 2016 de 8h00 à 19h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 7 avril 2016

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

